



# FICHE DE SECURITE

## ACIDE ASCORBIQUE

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

Page 1 de 4

### 1 Identification du produit et de la société

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange

Acide L(+) ascorbique pur, alimentaire

N° article

8905x

Dénomination commerciale

Ercobin

#### 1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

**Usage professionnel :** Traitement des vins (se reporter à la fiche technique).

**Usage privé :** Non applicable.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### 1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Groupement Viniforce

62 Avenue Rhin et Danube

81600 GAILLAC

Tél : 05 63 41 27 86

#### 1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59

Secours d'urgence : 112

### 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme matière dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

#### 2.2 Eléments d'étiquetage

Non soumis aux règles d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

#### 2.3 Autres dangers

Pas de danger particulier pour la santé humaine et l'environnement.

### 3 Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1 Substance

**Composition :** Acide L(+) ascorbique en poudre [N°CAS : 50-81-7 / N° EINECS : 200-066-2 / N°CEE : E300].

**Synonyme(s) :** Vitamine C

**Composant(s) classifié(s) selon règlement (CE) N° 1272/2008 :** non applicable.

#### 3.2 Mélange

Non applicable

### 4 Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

Enlever les vêtements contaminés.

##### En cas d'inhalation

Faire respirer à l'air libre. Consulter un médecin si difficulté respiratoire.

##### En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau en écartant les paupières pendant 10 minutes. Contacter un médecin si irritation persistante.

##### En cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire de d'eau. Consulter un médecin si trouble digestif.

##### Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de donnée disponible.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	1 / 4 (ercobin-sds-french-erbsloeh-20190205-001)

**5 Lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction adéquats**

Eau, dioxyde de carbone, mousse, produits extincteurs en poudre

**5.2 Moyens d'extinction à proscrire**

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

**5.3 Dangers particuliers**

Dégagement d'oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) toxiques par décomposition thermique.

**5.4 Mesures de protection en cas d'intervention**

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection pour les incendies.

**6 Mesures en cas de fuite accidentelle****6.1 Précautions individuelles et collectives**

Eviter la formation de poussières.

Eloigner les personnes du lieu d'épandage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.

Si le produit s'est répandu dans le milieu naturel ou le réseau des eaux usées, prévenir les autorités compétentes.

**6.3 Méthode de nettoyage**

Récupérer mécaniquement le produit dans des conteneurs adéquats. Laver le résidu à grande eau.

**6.4 Autres informations**

Voir sections 7, 8 et 13.

**7 Manipulation et stockage****7.1 Manipulation**

Assurer une ventilation/aspiration suffisante.

Eviter la formation de poussières.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Le poste de travail doit être conçu pour être facilement nettoyé.

**Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions**

Non inflammable. Prendre les mesures de protection habituelles contre le feu et les explosions dans la zone de travail.

**7.2 Stockage**

Entreposer les récipients hermétiquement fermés dans un local frais, sec et bien aéré, à l'abri d'odeurs étrangères.

Bien refermer les emballages entamés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir fiche technique.

**8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection****8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail**

Limite d'exposition professionnelle : Non définie.

**8.2 Contrôles d'exposition****a) Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.

Se laver les mains avant et après manipulation.

**b) Protection respiratoire**

Masque de protection P1 recommandé en cas de formation de poussières.

**c) Protection des mains**

Gants de protection recommandés.

**d) Protection des yeux**

Lunettes de sécurité recommandées.

**e) Protection du corps**

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

**f) Contrôles de l'exposition de l'environnement**

Voir sections 6 et 7.

**9 Caractéristiques physiques et chimiques****9.1 Aspect**

Etat physique : Poudre cristalline

Couleur : Blanche

Odeur : Inodore

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	2 / 4 (ercobin-sds-french-erbsloeh-20190205-001)



# FICHE DE SECURITE

## ACIDE ASCORBIQUE

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

Page 3 de 4

### 9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité apparente :	600 - 900 g/l
Densité relative :	1,7
pH (sol. 5%) :	Environ 2,0
Point de fusion :	190 -192°C
T° d'auto-inflammation :	Non auto-inflammable
T° d'ébullition :	Donnée non disponible
Danger d'explosion :	Non explosif
Solubilité dans l'eau :	330 g/l (20°C)

## 10 Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4 Matières incompatibles

Oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement d'oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) toxiques.

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 (oral, rat) : 11900 mg/kg

#### Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau en cas de contact prolongé.

#### Corrosion/irritation oculaire

Possibilité d'irritation des yeux en cas d'exposition aux poussières.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

#### Cancérogénicité

Non classé.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Ecotoxicité

Non classé comme toxique au niveau écologique.

Sur les poissons (Truite arc-en-ciel) : CL50/96h > 1120 mg/l

Sur les crustacées (Daphnia magna) : CE50/48h = 360 mg/l

### 12.2 Mobilité

En l'état actuel des connaissances, pas d'impact écologique toxique attendu.

### 12.3 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

### 12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

### 12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Peut causer des variations de pH dans les eaux de surface, nocives pour les organismes aquatiques : empêcher le rejet dans le milieu naturel.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Traitement des déchets

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

### 13.2 Traitement des emballages

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	3 / 4 (ercobin-sds-french-erbsloeh-20190205-001)



# FICHE DE SECURITE

## ACIDE ASCORBIQUE

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006-REACH

Page 4 de 4

### 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

#### 14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

#### 14.3 Transport aérien (IATA)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

### 15 Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010

Non applicable.

Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Non classée comme matière dangereuse.

#### Règlements nationaux (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg (substance non polluante pour l'eau)

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de sécurité chimique réalisée pour cette substance.

### 16 Autres informations

#### 16.1 Indications de modification

Aucune.

#### 16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant à la section 3

Non applicable.

#### 16.3 Informations complémentaires

Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet.

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.*

*Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.*

*L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.*

*L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*

*Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.*

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
05.02.2019	001	02/2019 / RL	4 / 4 (ercobin-sds-french-erbsloeh-20190205-001)